PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mai à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 16 mai 2024

Secrétaire : M. LE BRAS André

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme PLAIRE Alégria, Mme LUNEAU Véronique, M. GREMILLET Julien

Excusée : Mme EUZENAT Annick

Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 23 avril 2024.

- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer chaque année la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier de l'année en cours ;

- de fixer annuellement le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française soit un taux de revalorisation de 44.58% pour 2022 applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
09 VOIX POUR,
00 VOIX CONTRE
00 ABSTENTION

adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- **ORGANISATION DE LA REUNION POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE : SIGNATURE DU PROTOCOLE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un appel téléphonique du Commandant COLLET de la gendarmerie de Neuville concernant la signature officielle du protocole pour la Participation Citoyenne.

La signature aura donc lieu le mardi 11 juin 2024 à 17 h 30 à la salle polyvalente de Cuhon en présence d'un représentant de la Préfecture et de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal souhaite inviter l'ensemble de la population et servir un cocktail à l'issue de la cérémonie.

- **PROJET D'UN EVENTUEL BLASON POUR REPRESENTER LA COMMUNE** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LUNEAU Véronique est en relation avec une personne qui réalise gratuitement des Blasons.

Il a donc en sa possession 4 modèlesn.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir aux propositions.

- **ILLIMUNATIONS DE NOËL PLACE DE LA MAIRIE** :

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir une guirlande électrique à accrocher dans les arbres situés sur la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander un devis pour l'achat d'une guirlande.

Le Secrétaire,
M. LE BRAS André

Le Maire,
GARANGER Ph.